

## 1 GENERALITES

Nos conditions de vente stipulées ci-après sont seules valables, toute modification doit faire l'objet d'un accord par écrit. Toute commande ou demande d'intervention passée par le client implique l'adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente. Nos propositions comportant une étude technique sont remises à titre strictement confidentiel et ne peuvent être divulguées à des tiers. Nous nous réservons le droit de rappeler toute proposition et les pièces jointes, ayant fait l'objet d'une étude en cas de non-passation de commande. Nous n'acceptons aucune demande d'indemnité consécutive à une panne ou défaillance de nos matériels et logiciels.

## 2 ACCEPTATION DE COMMANDE

Les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ou qui sont transmises par nos techniciens ou représentants ne lient notre société que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.

## 3 PRIX

Les prix des interventions, effectuées ou à faire, font l'objet d'un devis préalable, les prix de pièces et équipements s'entendent départ usine, port et emballage en sus, matériels rendus au niveau rez-de-chaussée ou à quai, en FRANCE METROPOLITAINE. L'envoi de tarif ne constitue pas un engagement contractuel, les tarifs pouvant être modifiés sans avis préalable.

## 4 PAIEMENT

Nos factures sont payables à notre siège à 30 jours date de facture, net sans escompte. Tout retard dans les paiements stipulés, outre les conséquences légales, entraînera l'exigibilité d'un intérêt calculé au taux légal, majoré de 5 points (1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur). Loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Dans le cadre de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 et au décret du 02 octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales peut être réclamée en cas de retard de paiement. Tout retard dans les paiements stipulés, outre les conséquences légales, suspendra la garantie sans la prolonger. Pour les offres et devis d'un montant de plus de 10.000 €, **SAPRATIN** peut demander le paiement d'un acompte à la commande de 30% du montant total.

## 5 CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises et produits livrés demeurent la propriété de **SAPRATIN** jusqu'à complet paiement de leur prix. Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme paiement qu'à dater de leur encaissement effectif.

## 6 DELAI

Les délais d'intervention ou de livraison mentionnés dans nos offres, devis et propositions commerciales sont donnés à titre indicatif, seuls les délais indiqués dans nos accusés de réception sont valables. Les délais commencent à partir du jour de l'accord complet sur l'exécution technique et sur les clauses commerciales. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons fractionnées. En cas de force majeure, nous nous réservons le droit de résilier, en totalité ou en partie, nos engagements. Dans tous les cas, le délai prolongé ne pourra être motif à annulation de commande ou à demande d'indemnité.

## 7 EXPEDITION

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Une assurance de transport sera contractée sur demande du destinataire et ce, par accord écrit. Aucune réclamation ne pourra être admise si l'acheteur ne l'a pas formulée par écrit dans les 48 heures qui suivent l'arrivée des marchandises. Le retour de marchandises aux frais de l'expéditeur, n'est accepté qu'avec notre accord préalable et par écrit. En cas d'avaries ou de manquants, le destinataire s'engage à prendre les réserves d'usage auprès du transporteur et de nous en aviser par écrit. Les pièces de rechange sont expédiées au frais du destinataire.

## 8 INTERVENTIONS - INSTALLATIONS - MISES EN SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS

Seules les conditions indiquées dans nos offres commerciales sont valables.

## 9 TOLERANCES

Les dimensions indiquées sur nos catalogues et propositions donnent une approximation des dimensions des pièces et appareils. Les tolérances à respecter doivent nous être indiquées lors de la consultation puis de la commande.

## 10 GARANTIE

**SAPRATIN** est la seule société habilitée à assurer la garantie des matériels vendus en France par les sociétés **Climats, Secasi, Servathin** et **Weiss Technik France**. Notre garantie ne couvre pas les opérations courantes d'entretien, les produits consommables, les erreurs de manipulation, les carences extérieures et les utilisations anormales. Toute pièce reconnue par nous, comme défectueuse ou non conforme, sera remplacée sans que cette reconnaissance puisse donner droit à des dommages et intérêts. Les éléments chauffants et de visibilité ne sont pas garantis car leur durée de vie est fonction des conditions d'utilisation. Toute pièce reconnue défectueuse doit nous être retournée aux fins d'expertise, et toute pièce remplacée sous garantie devient notre propriété. Les frais d'expédition en retour restent à la charge du client, en cas de non-retour la garantie ne pourra pas être appliquée. La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par le vendeur et n'existe qu'envers l'acheteur et non envers les tiers auxquels le matériel pourrait être revendu. Les modifications et réparations, effectuées par l'acquéreur ou un intervenant de son choix, sans notre accord écrit, nous dégagent d'office de toute garantie. Les réparations ne prolongent en aucun cas la durée de garantie et la défaillance en période de garantie ne peut entraîner le paiement d'indemnité ou dommages et intérêts, quel que soit le préjudice subi. Les pièces changées lors d'interventions SAV (en dehors de la période de garantie) sont garanties 3 mois (déplacement et main-d'œuvre compris) à partir de la date de l'intervention. Les pièces vendues au client sans intervention d'un de nos techniciens sont garanties 3 mois à partir de la date de livraison. Le non-paiement des factures à l'échéance convenue supprime l'engagement de garantie.

## 11 PLANS

En cas de remise de plans au **CLIENT**, ceux-ci restent notre propriété entière. Ils ne peuvent, ni être utilisés pour la fabrication des pièces ou équipements, ni être copiés ou confiés à des tiers. Sur notre demande, les plans doivent nous être restitués. En cas de modification de nos fabrications, nous ne nous engageons pas à rappeler ou à échanger des plans devenus caducs. Les dimensions, poids, encombrements, points de raccordement, et autres, ne sont données qu'à titre indicatif sauf confirmation expresse de notre part.

## 12 CLAUSE BREXIT

En cas de nouveaux droits, de taxes, de douanes ou de frais supplémentaires semblables dus au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, celles-ci seront à la charge du **CLIENT**. En cas de modification des lois en lien avec le Brexit et si cela impacte un accord de manière significative, **SAPRATIN** est autorisé à mettre fin à celui-ci. Sont concernés les prestations ou réceptions contractuelles de biens ou de services.

## 13 CONDITIONS PARTICULIERES AUX LOGICIELS

Les logiciels **SAPRATIN** ou distribués par **SAPRATIN** sont couverts par la législation protégeant les auteurs de logiciels informatiques. Toute reproduction autre qu'une copie de sauvegarde est passible des sanctions prévues par la loi. Nous n'acceptons aucune demande d'indemnité consécutive à une panne ou défaillance de nos logiciels quel que soit le préjudice subi.

## 14 CONTESTATIONS

A défaut d'accord amiable, tout litige sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Cergy-Pontoise. Toute réclamation éventuelle relative à une intervention d'un de nos techniciens doit être présentée par écrit dans les 48 heures suivant la fin de l'intervention.